



Mon vehicule en restauration chez un particulier

Par **carole**, le **01/02/2010** à **15:18**

Bonjour,

Voici mon soucis :

J'ai fais l'acquisition d'un vieux combi "transporteur aménagé camping car". Pour lui donner un petit coup de jeune j'ai décidé de le faire repeindre, seulement je n'ai trouvé aucun garage qui voulais bien se lancer dans cette restauration (rouille à traiter ect...). J'ai donc passé une annonce sur internet afin de trouver un garage ou particulier qui accepterait de le faire.

Une personne m'a alors contacter me proposant le service "peinture plus traitement de la rouille, plus pose de nouvelles gouttières"...pour la somme de 1000 euros.

Je suis donc allé voir cette personne qui habite à 70 km de chez moi et avons conclu l'affaire. Il m'a dit alors en avoir pour 3 semaines. Nous étions mi juillet 2009.

Je reste aux nouvelles pendant 3 semaines et vais le voir à nouveau...il a alors démonté entièrement le véhicule (vitres, porte, intérieur...) poncé et traiter le véhicule contre la rouille. Il me demande alors un acompte de 300 euros pour l'achat de la peinture. Je lui fais donc un chèque de ce montant.

Ensuite plus de nouvelles.....

J'ai tenté de le joindre par mail; sms, téléphone....

J'arrive enfin à le joindre au mois de décembre !!!! Il me dit qu'il a trop de travail, mais qu'il finira pour début janvier.

A nouveau plus de nouvelle.... je l'appelle il me raccroche au nez...

Je lui fais part par sms que je viens voir dans la journée l'état de mon véhicule et il me répond qu'il est en vacance...

Je suis donc allé chez lui pour prendre des photos...rien à changé mon combi est complètement désossé (je ne sais même pas s'il démarre encore), sans gouttières, sans toit,

sans vitres, a moitié poncé, bref...

cela fait donc plus de 6 mois que cette personne à mon véhicule, pour le moment c'est plus de la dégradation de véhicule que de la "restauration", je lui ai versé 300 euros et j'ai beaucoup de mal à le joindre.

que faire car, je voudrais quand même récupérer mon véhicule dans un état satisfaisant... en même temps c'est considéré comme du travail au noir...

j'ai déjà constitué un dossier photos :

dois en faire par au gendarme...porter plaintes...existe t il une injonction de "faire"...?

merci de m'aider !

carole